

Déclaration du Niger au Séminaire régional sur l'universalisation de la Convention sur les armes à sous munition du 22 au 23 mai à Lomé (Togo)

Monsieur le Président

Au nom du Niger, je tiens à remercier le Togo, le Ghana, la Zambie, la Norvège et le Programme des Nations Unies pour le Développement(PNUD) pour l'organisation de ce séminaire.

Je tiens également à remercier le Togo en particulier pour l'accueil chaleureux dont nous avons fait l'objet.

Le Niger a ratifié la Convention sur les armes à sous munition le 04 mai 2009(loi n°2009-08 du 10 avril 2009 autorisant la ratification, lettre de ratification n°000009/PRN du 04/05/2009, décret de Publication n°2009-186/PRN/MAEC du 24/06/2009).

Il convient de noter que le Niger est l'un des premiers pays en Afrique à l'avoir ratifiée, et fait partie des dix premiers pays dans le monde.

Ce qu'il faut surtout préciser ici, au Niger, selon la Constitution, les traités et accords régulièrement ratifiés ont de leur publication une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve de réciprocité pour chaque traité et accord, c'est-à-dire ils s'intègrent directement dans l'ordonnancement juridique national.

Mieux, pour mettre l'accent sur la mise en œuvre conformément à l'esprit de la Convention, un projet de loi d'application est actuellement dans le circuit administratif.

Le Niger a participé à la plupart des rencontres sur la Convention des armes à sous munition.

Nous osons espérer que ce séminaire sera une occasion pour impulser davantage l'universalisation de la Convention en Afrique.

Le Niger à cet égard, invite les Etats non parties à rejoindre la famille des Etats parties à la Convention sur les armes à sous munition.

Je vous remercie pour votre attention.

